

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an.

Etats-Unis, \$1.25.

Etranger, 7 francs

SOMMAIRE:—Deux nouveaux évêques canadiens—La conversion de la Chine—Une étude sur le R. P. Gonthier, O.P.—Le R. P. Albert Lacombe, O.M.I.—La situation religieuse au Mexique—Les faire-part—“Pour les petites de chez nous”—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVI

1 NOVEMBRE 1917

No 21

DEUX NOUVEAUX EVEQUES CANADIENS

Par une coïncidence digne de remarque, le 18 octobre ont été consacrés évêques deux vicaires apostoliques appelés à diriger deux champs d'apostolat situés aux extrémités opposées de notre pays, l'un baigné par l'Atlantique et l'autre par le Pacifique.

Le premier, S. G. Mgr Patrice Chiasson, de la Congrégation des Eudistes et évêque de Lydda, a été consacré par S. E. le cardinal Bégin, archevêque de Québec et son métropolitain, dans l'église paroissiale de Church Point, N.-E. Les évêques assistants étaient NN. SS. McCarthy, archevêque d'Halifax, et LeBlanc, évêque de Saint-Jean. S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, a prononcé le sermon de circonstance. Plusieurs autres évêques étaient aussi présents.

Nous nous unissons de tout cœur à la joie de nos frères Acadiens, qui comptent un nouveau fils de leur noble race, revêtu de la plénitude du sacerdoce.

* * *

Le second, S. G. Mgr Emile-Marie Buno, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et évêque de Tentyre, a été sacré dans la cathédrale de Notre-Dame du Saint-Rosaire, à Vancouver, par S. G. Mgr Casey, archevêque de cette ville. Les évêques assistants étaient NN. SS. Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, et Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie. Le sermon de circonstance a été prononcé par S. G. Mgr Christie, archevêque d'Oregon City. NN. SS. Mathieu, archevêque de Regina, Sinnott, ar-

chevêque de Winnipeg, Macdonald, évêque de Victoria, O'Dea, évêque de Seattle, McNally, évêque de Calgary, Grouard, O. M. I., vicaire apostolique de l'Athabaska, étaient présents.

Le nouvel évêque est un vétéran des missions. A la cérémonie du sacre il a fait usage de la crosse de feu Mgr Durieu, O. M. I., qui l'y a initié il y aura bientôt trente ans.

Nos respectueux hommages et nos meilleurs vœux aux deux nouveaux évêques.

LA CONVERSION DE LA CHINE

Le Souverain Pontife demande aux Associés de l'Apostolat de la Prière, pendant le mois de novembre, de prier pour la conversion de la Chine. Cet immense pays de plus de 400 000 000 d'âmes ne compte pas encore 2 000 000 de catholiques.

L'œuvre de l'évangélisation se poursuit lentement, mais sûrement, grâce aux ressources de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance et au zèle de nombreux missionnaires de différents ordres et congrégations religieuses. La France revendique en très grande partie l'honneur d'avoir donné ses fils, ses religieuses et son or, à l'œuvre de l'évangélisation de la Chine. Il y a actuellement 50 vicaires apostoliques, 1 400 prêtres européens et un nombre un peu moins considérable de prêtres chinois. Les petits séminaires comptent huit cents étudiants et les grands séminaires six cents.

Comme on peut le présumer, la guerre actuelle a porté un coup très sensible aux missions de Chine. La France et la Belgique, d'où venaient surtout les aumônes et les missionnaires, ne peuvent plus se montrer généreuses comme autrefois. C'est aux pays qui ont moins souffert de la guerre à suppléer au déficit.

Plusieurs religieux de la Compagnie de Jésus de la province du Canada, — nous apprend le *Messenger Canadien du Sacré Cœur* —, se préparent à aller remplir les cadres décimés des Jésuites français missionnaires en Chine. Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, (314, chemin Ste-Catherine, Outremont, Montréal), ont déjà des établissements florissants en Chine: écoles, ouvroirs, crèche, léproserie. Elles se multiplient et sont d'un grand secours aux missionnaires. Malgré les temps difficiles que nous traversons, malgré la vie chère, sachons faire quelques sacrifices pour donner à la Sainte-Enfance et aider les missionnaires, afin que le nom de Jésus soit glorifié et que s'étende au loin son règne d'amour.

Prions et ne cessons de prier pour que le Maître envoie de nombreux ouvriers à sa moisson de Chine. Les missionnaires actuels ne peuvent suffire à instruire les catéchumènes.

UNE ETUDE SUR LE R. P. GONTHIER, O. P.

La Nouvelle France d'octobre a publié une intéressante étude sur l'œuvre littéraire et polémique du R. P. Gonthier, des Frères-Prêcheurs, décédé le 16 juin dernier. Cette étude a pour auteur M. l'abbé Camille Roy, le distingué professeur et littérateur du Séminaire de Québec. Nous détachons de cette étude deux paragraphes, où le critique donne les caractéristiques du moine polémiste.

“ Le P. Gonthier mérite, à coup sûr, de prendre sa place à côté et au-dessus de bien d'autres qui ont fait en notre pays de la littérature de combat. Il fut, dans la *Nouvelle-France* surtout, un robuste et subtil batailleur. Et il n'a pas échappé au sort de tous les soldats de la pensée: il fut souvent combattu, contre attaqué par les adversaires que son arme avait blessés. Il a quelquefois enfoncé plus qu'il ne fallait la lame vive de son ironique épée; il a poussé plus loin qu'il ne fallait certaines affirmations qui perdaient ainsi de leur valeur démonstrative; mais il est incontestable qu'il a vigoureusement pensé, qu'il a contribué à mettre en grande lumière des vérités trop souvent obscurcies par la passion ou l'intérêt, que ses articles furent utiles à d'excellentes causes, qu'il a écrit, au surplus, des pages brillantes de forme et de fond, et que l'historien de la littérature canadienne ne pourra pas ignorer ni le nom ni l'œuvre d'un tel écrivain.

“ Par tempérament, et quoiqu'on nous assure qu'il fut le plus tendre des hommes, mais justement aussi parce qu'il aimait les hommes, le Père Gonthier ne voulut se servir de la presse que pour lutter, pour faire la bataille des idées, pour défendre ses compatriotes contre le mal des “erreurs et des préjugés.” En 1896, à l'occasion des persécutions scolaires du Manitoba, il publia, sous le titre *Un Manifeste libéral*, deux brochures, signées P. Bernard, qui eurent beaucoup de retentissement. Ce fut la première attaque faite par l'auteur contre le libéralisme doctrinal au Canada. Nous ne sommes pas éloigné de croire que cette première escarmouche mit en goût le soldat qui vivait sous le froc, et quand, quelques années plus tard, l'amitié lui ouvrit les pages de la *Nouvelle-France*, il y vint avec empressement reprendre la bataille commencée. Ce fut précisément sous la rubrique *Erreurs et Préjugés* qu'il publia les articles que pendant plus de dix ans, de 1904 à 1916, il porta à la *Nouvelle-France*. Ce titre annonce l'auteur lui-même. Essentiellement militant, il faut qu'il écrive contre quelqu'un ou contre quelque chose: soucieux, d'ailleurs, de substituer à l'erreur ou au préjugé, le fait qu'il faut établir, la vérité qu'il faut croire, la doctrine qu'il faut accepter.”

LE R. P. ALBERT LACOMBE, O. M. I. (1)

En 1900, le R. P. Lacombe fit un voyage en Autriche dans l'intérêt des nombreux Ruthènes établis dans l'Ouest. NN. SS. les Evêques l'avaient spécialement chargé de solliciter de l'épiscopat de Galicie des prêtres du rite ruthène. Il passa par Rome, où il fut deux fois reçu en audience par Léon XIII. De là il se dirigea vers Vienne, où il fut également reçu par le vieil empereur François-Joseph. Il y retourna en 1904, en compagnie de Mgr Langevin, et fit en même temps le voyage de Terre Sainte.

Il lui restait encore une œuvre importante à faire, une œuvre dont l'idée avait jailli de son grand cœur: la construction d'un hospice pour les vieillards et les orphelins. On sait comment il y réussit. L'hospice de Midnapore, qui porte son nom, fait l'admiration de tous les visiteurs. C'est dans cet hospice qu'il devait passer les six dernières années de sa vie, entouré des soins attentifs des Sœurs de la Providence de Montréal, et qu'il devait rendre sa belle âme à Dieu le 12 décembre 1916.

Le vénérable vieillard était malade déjà depuis quelques mois. La mort, cependant, opérait lentement son travail; il le sentait. Aussi aux amis qui venaient lui faire visite, il n'adressait plus le cordial *au revoir* d'autrefois, mais le dernier adieu. Mgr Legal, qui alla le voir au commencement d'octobre, dit à son retour: "Je viens de voir le P. Lacombe pour la dernière fois; dans deux mois il ne sera plus." Il continua à affaiblir presque continuellement. Comme le soleil couchant d'un beau jour disparaissant lentement à l'horizon, ainsi s'éteignait celui qui avait été la lumière de tant de pauvres et d'infortunés. Le jour de l'Immaculée-Conception, sa garde-malade crut remarquer un affaiblissement notable chez son cher patient. Le lundi, veille de sa mort, il se leva encore, selon son habitude. Une oppression plus grande qu'à l'ordinaire et l'enflure des mains causa de graves inquiétudes aux chères Sœurs, mais le pouls n'avait rien d'anormal et le médecin les rassura.

Le soir, cependant, les bonnes Sœurs, sans redouter un dénouement soudain, voulurent se donner la consolation de veiller auprès du cher malade. Un peu après dix heures, sa figure prit tout à coup une expression inquiétante. Le R. P. Blanchet, O. M. I., — un vétéran des missions et l'aumônier de l'institution —, crut prudent de lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction. Toutes les Sœurs furent appelées au lit du mourant et récitèrent les prières des agonisants. Mgr McNally, évêque de Calgary, avait vivement exprimé le désir d'assister aux derniers moments de celui qu'il appelait son

(1) Cf. LES CLOCHES, pp. 6, 29 147, 167, 219, 224 273, et 306.

vénérable ami, mais à cette heure avancée il fut impossible d'obtenir la communication téléphonique. La mort se hâtait de terminer son œuvre. Plusieurs fois le bon Père donna des signes de connaissance, mais il ne pouvait plus parler. Il ouvrit une dernière fois les yeux et les fixa longuement sur ceux qui formaient couronne autour de son



LE R. P. ALBERT LACOMBE EN 1911.

lit. Il les referma et ce fut pour toujours. Il était une heure moins quinze minutes du matin. Sans effort, sans agonie, sa grande âme s'était envolée vers le Dieu qu'il avait travaillé à faire connaître pendant près de soixante-dix ans. L'homme au grand cœur, que sa charité avait rendu si populaire, venait d'entrevoir la récompense

éternelle. Il avait terminé humblement et sans éclat, à l'exemple de plusieurs grands apôtres, une vie pleine de mérites aux yeux des anges et des hommes.

La nouvelle de la mort du P. Lacombe provoqua de vives sympathies. La presse de tout le pays, protestante comme catholique, se fit un devoir de rendre un bel hommage à sa mémoire. "Avec le Père Lacombe, disait Mgr l'Evêque de Nicolet dans une dépêche de sympathies, disparaît l'une des gloires du pays et l'un de nos plus grands apôtres. Tous, évêques, prêtres, religieux, laïques, nous lui devons des larmes et des prières. L'histoire inscrira son nom en lettres d'or." — "Avec le Père Lacombe, disait à son tour Mgr l'Archevêque de Montréal, disparaît un admirable apôtre de l'Ouest et une gloire de l'Eglise du Canada." — Mgr Budka, l'évêque des Ruthènes, rappela en cette occasion ce que le regretté défunt avait fait pour les siens: "J'exprime le profond regret que je ressens à la triste nouvelle de la mort du Père Lacombe, le grand missionnaire aux larges affections. Parmi ceux qu'il aima furent les premiers pauvres colons ruthènes qui, vinrent dans l'Ouest canadien. Lorsque je le rencontrai à Calgary, il y a quatre ans, il me dit: "J'ai vu l'Ouest du Canada sans voies ferrées et sans population. J'ai vu beaucoup de gens venir ici et de splendides développements, mais je désirais aussi voir un évêque ruthène pour les pauvres colons ruthènes. Je le vois. *Nunc dimittis servum tuum in pace.*"

Mgr le Délégué Apostolique, plusieurs autres évêques, nombre de prêtres, de religieux et de religieuses firent aussi parvenir l'expression de leurs profondes sympathies. Nombreuses furent aussi les sympathies laïques. De ces dernières nous consignons les deux suivantes, l'une du président de la compagnie du Pacifique canadien et l'autre du premier ministre de l'Albata.

La dépêche de Lord Shaughnessy, adressée à S. G. Mgr Legal, était conçue en ces termes: "From the early days, about the middle of the last century, when the savage Indian tribes of British North America were warring with each other, and when Father Lacombe, in the black garb of missionary priest, was a ministering angel, submitting to every sort of privation and hardship, until the day of his death, of which I have just heard with sincere regret, that good man's every moment was given to the care, comfort and moral uplift of his fellow men. In all our annals there is no one more deserving of the admiration and undying memory of his fellow countrymen than that great, good man, Père Lacombe."

L'honorable Arthur L. Sifton, alors premier ministre de l'Albata, arrivait à Winnipeg lorsqu'il apprit la mort du P. Lacombe. Il adressa la dépêche suivante à son collègue, l'honorable Wilfrid Gariépy: "Just heard on arrival of the death of Father Lacombe. Will

you attend memorial service as representing the government? Also convey personally to His Lordship the Archbishop my sympathy in the loss of an old friend. Only a few of us are left who realize what he meant to this western country before the advent of railways. He has fought the good fight, he has kept the good faith, and now he has gone to his reward."

Un premier service eut lieu le 14 décembre dans la cathédrale de Calgary, où ses restes mortels avaient été transportés la veille de Midnapore. Ce service fut chanté par le R. P. Grandin, O. M. I., vicaire des missions de l'Alberta, en présence de S. G. Mgr Legal et de S. G. Mgr McNally. Une foule nombreuse se pressait dans la nef. On y remarquait l'honorable M. Brett, lieutenant-gouverneur de la province, et M. Costello, maire de la ville.

S. G. Mgr McNally prononça l'oraison funèbre du regretté défunt et fit un magnifique éloge des Oblats missionnaires.

A l'issue de la cérémonie, le corps fut porté à la gare, escorté par un détachement de la gendarmerie de la ville. La compagnie du Pacifique canadien voulut donner une dernière marque de reconnaissance et de considération à l'illustre défunt, en faisant transporter sa dépouille mortelle à Edmonton en train spécial, sur lequel prirent place les membres du clergé et les représentantes de plusieurs communautés de femmes.

Un deuxième service fut chanté à l'église Saint-Joachim, le 15, par S. G. Mgr Grouard. S. G. Mgr l'Archevêque d'Edmonton assistait, au trône. Comme à Calgary, l'église ne pouvait contenir la foule, qui se pressait pour rendre un dernier hommage au vieux missionnaire. On remarquait les honorables MM. Oliver, Gariépy et Boyle, ainsi que M. Henry, maire de la ville.

Le R. P. Louis Drummond, S. J., professeur au collège de la ville, fit l'éloge du regretté P. Lacombe qu'il connaissait depuis longtemps. Il développa, avec bonheur, en les appliquant à sa longue et fructueuse carrière ces paroles de Daniel: *Ne crains point, homme de désirs; la paix soit avec toi.* X, 19. (1)

Dans l'après-midi, la dépouille mortelle fut transportée à Saint-Albert, accompagnée d'un large cortège d'automobiles. Le lendemain, 16 décembre, S. G. Mgr Legal chanta un dernier service pour le repos de l'âme du fondateur de la ville. Le maire, M. Arthur Giloux, par proclamation, fit fermer les magasins et les édifices publics de dix heures à midi pour permettre à toute la population d'assister aux funérailles.

Le R. P. H. Leduc, O. M. I., vicaire général d'Edmonton, qui

(1) On trouvera dans le CANADIEN-FRANCAIS d'Edmonton, numéro de janvier, une traduction abrégée de cette oraison funèbre. De même, dans la NORTHWEST REVIEW de Winnipeg, 28 déc., de larges extraits de celle de Mgr McNally.

fut pendant un demi-siècle le compagnon du grand missionnaire et le témoin de ses travaux apostoliques, prononça une touchante oraison funèbre, dans laquelle il résuma sa laborieuse carrière. Il prit pour texte ces paroles de l'Apôtre: *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.* 2 Tim., IV, 7.

Voici un extrait de cette pièce d'éloquence si autorisée: "Pendant toute sa longue carrière, le Père Lacombe a été fidèle à Dieu, fidèle à sa grande vocation de prêtre et d'apôtre, fidèle aux enseignements de la sainte Eglise, fidèle à ses Evêques. Cette fidélité, cette persévérance dans la pratique du bien et la garde de toutes ses obligations, il me l'a dit souvent, c'est à la grâce de sa vocation religieuse surtout qu'il en était redevable. De bonne heure, me disait-il, je compris que je ne pourrais jamais persévérer dans la vie d'isolement, de dénûment et de privations auxquels étaient forcément soumis les premiers missionnaires de ce pays, si je n'étais soutenu et dirigé par de charitables supérieurs, constamment réconforté par des frères, uni à eux par des liens indissolubles, guidé par une règle approuvée par l'infaillible autorité de l'Eglise. Voilà pourquoi j'ai voulu entrer dans la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Les premiers apôtres des sauvages de la Nouvelle-France furent les fils de saint François et de saint Ignace de Loyola. Ce Nord-Ouest a été providentiellement confié aux Oblats de Marie. J'ai voulu être Olat et je mourrai Olat. Cette pensée fait ma force et ma consolation."

En terminant le prédicateur lui adressa ces touchantes paroles: "Adieu, cher et bon Père Lacombe. Allez maintenant reposer en paix au côté du saint Monseigneur Grandin, en attendant avec lui le grand jour de la glorieuse résurrection."

Il fut, en effet, inhumé à la droite du prélat illustre dont il avait été si longtemps le bras droit. Son cœur, cependant, n'y repose pas. Depuis qu'il avait entrepris son cher *Home* de Midnapore, il y avait concentré tous ses efforts et le meilleur de ses affections. Tout ce qu'il avait reçu depuis sept ans il l'avait immédiatement remis à ses dévouées auxiliaires, les bonnes Sœurs de la Providence, qu'il appelait familièrement ses *princesses*. Il n'avait rien à léguer. Néanmoins, il voulait laisser quelque chose à ses chers orphelins et à ses chers vieillards. C'est alors qu'il lui vint à l'esprit de leur laisser son cœur. Ses supérieurs disposeraient de son corps, mais son cœur appartenait au *Home*. Ce suprême désir fut respecté. A leur départ de Saint-Albert, les Sœurs du *Home* eurent la consolation d'emporter le précieux dépôt. Pas n'est besoin de dire qu'aussi longtemps que subsistera la belle œuvre, du P. Lacombe à Midnapore, son cœur y sera l'objet d'un culte pieux et filial, tout comme son nom demeurera à jamais associé à la grande œuvre de l'évangélisation et de la civilisation de l'Ouest canadien.

LA SITUATION RELIGIEUSE AU MEXIQUE

La Croix de Paris nous apporte une lettre du Mexique fort intéressante empruntée à la Semaine catholique de la Suisse française. Nous la reproduisons comme marque de sympathie à la malheureuse église mexicaine si indignement persécutée et pour montrer quelles iniquités le gouvernement des Etats-Unis a laissés commettre à ses portes et à même favorisées en reconnaissant le gouvernement de Carranza.

Vous connaissez déjà la situation épouvantable qui, depuis six ans, désole ce pays, champ de bataille d'une lutte fratricide sanglante jusqu'à la férocité, livré à l'anarchie la plus terrible, dévasté par des bandes révolutionnaires de pillards et de brigands, dont les chefs ambitieux cherchent tour à tour à escalader le pouvoir et se font les uns aux autres une guerre sans pitié ni merci, dont les provinces tranquilles, une fois envahies, sont les victimes. Alors, en effet, rien n'est respecté, ni les biens, ni les personnes, ni la religion: chacun de ces chefs devient un tyran et un persécuteur.

Cependant, l'un d'entre eux, le général Carranza, pour se faire pardonner le passé et s'attirer d'utiles sympathies, avait promis solennellement que, s'il parvenait au pouvoir, il ferait régner une ère de paix, de liberté et de respect de tous les droits. Favorisé et soutenu par les puissants voisins, il remporta, en effet, une éclatante victoire sur l'un de ses plus redoutables adversaires, le général Huerta. On crut alors qu'il allait arrêter les flots de l'anarchie, en dominant les masses par ses promesses séduisantes et les autres chefs par le prestige de sa victoire. . . .

Le nouveau gouvernement est entré à Mexico aux cris de: *Mort au clergé!* À peine eut-il établi son pouvoir qu'il commença une persécution tenace qui emporta, comme un torrent dévastateur, un nombre considérable de familles distinguées de la vieille société mexicaine. Mais le fléau frappa surtout sur les catholiques, les congrégations religieuses, les prêtres, les évêques qui, dit la protestation, souffrirent tous avec une patience héroïque un long et cruel martyre. Telle était la liberté, la paix promise. Mais ce n'était pas tout. Il fallait à ce gouvernement sectaire la stabilité légale de la persécution. Il fallait établir comme *Constitution* de la République, en *Charte fondamentale*, les violences qu'ils avaient mises en pratique. La nouvelle *Constitution*: outrage à la liberté, à l'égalité, à tout droit légitime, organisation surtout de la tyrannie contre l'église, a été décrétée et publiée officiellement à Querétaro le 5 février de cette année 1917. En présence de cette situation, les évêques du Mexique ne pouvaient plus garder le silence. Ils se l'étaient imposé pour garantir leurs diocésains contre les vexations de tout genre

qu'ils avaient endurées pendant plusieurs années, et surtout en considération des promesses solennelles de paix faites par les révolutionnaires à la nation mexicaine et aux gouvernements étrangers.

Comme nous venons de le dire, la Constitution avait été promulguée solennellement à Querétaro. C'est aussi à Querétaro que les évêques publièrent leur protestation collective le 24 février. Dans ce document digne, calme et ferme, ils font d'abord observer que, pour éviter tout nouveau prétexte de persécution, ils ne se prononcent point sur la validité de la Constitution, votée seulement par l'un des groupes politiques et sans les conditions requises, sous peine de nullité, pour tout changement de la Constitution antérieure. Tout en réservant pour eux et leurs fidèles tous leurs droits de citoyens catholiques malgré leur soumission passive, conformément aux déclarations pontificales, ils se bornent, en vertu de leurs devoirs sacrés, à protester contre la violation des droits de l'Eglise et de la liberté religieuse. Les attentats à la religion ne sont pas tous formulés catégoriquement dans la Constitution de Querétaro. Quelques-uns se déduisent de la lettre B de l'art. X, en rapport avec l'alinéa 3e de l'art. Y! selon la coutume de phraséologie hypocrite des sectaires.

Nous ne donnerons donc, dans les numéros qui suivent, que le résumé sommaire des iniquités inscrites dans le Pacte fondamental:

1o Abolition de toutes les Congrégations monastiques, quels que soient leur dénomination ou leur objet.

2o Confiscation de tous les biens, propriétés foncières ou capitaux, des associations appelées églises, soit qu'elles s'administrent par elles-mêmes ou par personne interposée. La loi admet contre elles la dénonciation sur simple présomption, sans recours aux tribunaux ordinaires.

3o Les églises destinées au culte public sont propriété de la nation. Le gouvernement détermine celles qui restent affectées à leur objet.

4o Les évêchés, les presbytères, les séminaires, les collèges des associations religieuses, les couvents ou tout autre édifice construit ou destiné à l'enseignement religieux, passent de plein droit au domaine de la nation pour être destinés exclusivement aux services publics de l'Etat.

5o Il appartient aux pouvoirs fédéraux d'exercer, en matière de culte religieux et de discipline extérieure, toute intervention déterminée par les lois.

6o Le mariage est un *contrat civil* (définition dogmatique voulue par les sectaires). Il relève, ainsi que les autres actes de l'état civil, de la compétence exclusive des fonctionnaires et des autorités civiles.

70 La loi refuse la personnalité aux associations appelées églises.

80 Les ministres du culte sont considérés comme simples personnes exerçant une profession et sont directement soumis aux lois dictées sur la matière.

90 Les seules autorités civiles auront le droit de déterminer le nombre des ministres du culte, selon les nécessités locales.

100 Pour exercer le ministère religieux au Mexique, on doit être Mexicain de naissance.

110 Les ministres du culte ne pourront pas, en réunion publique ou privée, critiquer les lois fondamentales du pays, non plus que les autorités particulières et le gouvernement. (Ainsi ils ne pourront pas enseigner que le mariage est un *contrat religieux*, comme le font observer les évêques.)

120 Pour consacrer au culte de nouveaux locaux, il faut la permission du gouvernement. Dans chaque local ou église, il y aura un employé responsable, auquel s'adjoindront dix autres personnes du voisinage, chargées de la surveillance et de l'observation des lois.

130 Est strictement interdite toute association politique ayant une relation quelconque avec une profession ou idée religieuse.

140 Les ministres du culte sont frappés d'incapacité légale pour recevoir un héritage quelconque d'une société religieuse ou d'un simple particulier, à l'exception d'un parent jusqu'au 4^e degré.

150 L'enseignement sera *laïque*, soit dans les écoles publiques, soit même dans les écoles privées. (Le mot *laïque* au Mexique signifie officiellement *irreligieux*, selon les explications de la Commission constitutionnelle.)

160 Le droit d'enseigner est interdit aux ministres du culte. Les diplômes accordés dans les cours officiels, lorsque les études auraient été faites dans des établissements tenus par les ministres du culte, sont frappés de nullité, et seront punies les autorités qui les auraient délivrés.

170 Les procès pour infractions aux dispositions précédentes seront réglés par une Commission spéciale, sans être, en aucun cas, déferés aux tribunaux ordinaires.

En dehors des questions religieuses, il y a des menaces pour bâillonner la presse qui s'opposerait au gouvernement.

L'histoire enseigne que, lorsque Trajan arriva au pouvoir, on lisait dans le Code de l'empire romain: *Il n'est pas permis aux chrétiens d'exister*. Les articles ci-dessus du Code mexicain peuvent se résumer dans cet article unique, digne du temps de Trajan:

Défense à la religion catholique d'exister.

LES FAIRE-PART

Il ne se passe guère de semaine sans que chacun de nous reçoive une ou plusieurs lettres de *faire-part*. Quel accueil faisons-nous à ces messagères de la mort ? Nous lisons peut-être avec curiosité les noms qu'elles mentionnent, et nous répondons par une carte au souvenir que la famille du défunt nous a donné. Est-ce bien là tout ce que réclame de nous la charité fraternelle ? La lettre elle-même nous demande autre chose : "Priez Dieu pour le repos de son âme."

Combien de chrétiens répondent à ces appels ? Hélas ! bien peu, assurément. On se borne à des réflexions banales sur le triste événement qui nous est annoncé. Ce pauvre monsieur un tel ! mais je l'ai rencontré il n'y a pas longtemps, il paraissait plein de vie. . . Qui eût dit qu'il serait enlevé si tôt ? Et on ne songe pas à donner au défunt, au lieu de regrets inutiles dont il n'a que faire, le secours des prières dont il a besoin. Les hommes de foi savent l'importance et l'efficacité d'une bonne prière. Pourquoi refuserions-nous cet office de charité à celui qui fut peut-être notre ami, notre voisin, notre concitoyen ? Fût-il un inconnu pour nous, c'était un chrétien, notre frère en Dieu ; ayons compassion de son âme et venons-lui en aide par nos pieux suffrages.

Dans les familles chrétiennes, on devrait, en recevant une lettre de faire-part, réciter un *De Profundis* pour le défunt. Outre que cet acte de piété nous rappellerait à nous-mêmes la pensée toujours salutaire de la mort, de cette mort qui nous guette comme sa proie et nous surprendra tôt ou tard, il serait profitable à celui qui implore, dans le lieu de la purification, le soulagement de nos prières. Refuserions-nous un morceau de pain à l'affamé qui sollicite notre charité ? Les âmes du purgatoire souffrent les plus douloureux tourments, et nous resterions insensibles ! Mais qu'est-ce qu'une prière, direz-vous, pour de pressants besoins ? Une goutte d'eau. C'est avec des gouttes d'eau qu'on éteint les plus violents incendies. Si tous ceux qui reçoivent des lettres de faire-part accordaient au mort l'aumône d'une prière, ils hâteraient sa délivrance et son expiation. Qui sait ce que pèse dans la balance de la divine miséricorde une prière bien faite ?

Ne soyons pas insensibles au sort des défunts. Un jour, bientôt peut-être, une lettre de faire-part annoncera aux nôtres notre propre fin. Qu'il nous sera bon d'avoir exercé la charité envers nos frères ! Soyons sûrs que nous serons traités comme nous aurons traité les autres, et que, si nous avons été miséricordieux, il nous sera fait miséricorde.

POUR LES PETITES DE CHEZ NOUS

C'est le titre du petit livre, dont M. Omer Héroux a fait un si délicat et si juste éloge dans *le Devoir* du 6 octobre. Il a été écrit pour les petites, mais il revêt un vif intérêt pour tous. Il évoque une série considérable et choisie de figures féminines canadiennes, depuis Madame de Champlain jusqu'aux petites maîtresses d'Ottawa. L'auteur, M. l'abbé J.-G. Gélinas, est professeur au séminaire des Trois-Rivières. Cordial merci pour l'envoi d'un exemplaire.

DING ! DANG ! DONG !

— Au cours de l'une de ses récentes correspondances romaines à la *Semaine Religieuse* de Montréal, Don Alessandro rappelle que le 15 juin 1906 le pape Pie X a accordé une indulgence de sept ans et de sept quarantaines à la récitation de cette courte invocation *Jésus, Marie, Joseph*. La Congrégation des Indulgences vient de déclarer que cette magnifique indulgence est applicable aux défunts.

— Les *Etudes* de Paris, livraison du 5 septembre, ont fait une sympathique revue du livre de Dom Benoît: *La Vie des Clercs dans les siècles passés*.

— Le 16 octobre a eu lieu, dans la cathédrale de Saint-Boniface, un service solennel pour le repos de l'âme du R. P. Cahill, provincial des O. M. I., décédé le mois dernier. S. G. Mgr l'Archevêque a célébré la messe funèbre pontificalement et les élèves du Juniorat ont chanté à l'orgue.

— Dimanche, le 14 octobre, S. G. Mgr Budka, évêque des Ruthènes, a béni solennellement le nouvel Institut Szeptycki à Saint Boniface.

— M. l'abbé Pierre Decelles, ci-devant curé de Somerset, qui a dû abandonner sa cure pour cause de santé, a été nommé vicaire à Thibaultville.

— L'augmentation de l'instruction n'amène pas du tout une augmentation de moralité. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation religieuse. Le christianisme doit être la base de l'instruction du peuple. L'enseignement doit être chrétien. L'école publique est un sanctuaire dont la religion ne saurait être bannie. — Victor Cousin.

— Nos sincères remerciements à l'*Action Catholique* de Québec, qui a signalé notre article sur la mort des RR. PP. Rouvière et Le Roux, O. M. I., et l'a reproduit intégralement quelques jours plus tard. Merci aussi à *la Vérité*, qui l'a également reproduit.

— Le 8 octobre dernier la chapelle-presbytère du Lac Froid, Al-

ta, a été détruite de fond en comble par un violent incendie. Le digne missionnaire, M. l'abbé Pierre Delabre, a réussi, au péril de sa vie, à arraché aux flammes le calice, un ciboire et quelques ornements. Nos vives sympathies.

— M. l'abbé Augustin Bernier, curé de Vègreville, vient d'être appelé à Saint-Albert pour y remplir les fonctions de chancelier de l'archevêché. Il est remplacé à Vègreville par les RR. PP. Bazin et Renu, prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray. Les développements de la belle paroisse de Vègreville font grand honneur à M. l'abbé Bernier, qui y a fondé un couvent et un hôpital.

— La *Semaine Religieuse* de Montréal a publié, le 22 octobre, une notice biographique du regretté M. Stanislas-Alfred Sauvé, qui exerça quelques années le ministère dans le diocèse de Saint-Boniface.

— Cette année marque le troisième centenaire de la mort du grand théologien jésuite, François Suarez. Des fêtes ont été célébrées dans sa ville natale, à Grenade, en Espagne.

— Mgr l'Evêque de Nevers, dans une lettre pastorale à ses diocésains, a annoncé l'ouverture du procès apostolique en vue de la béatification et de la canonisation de la voyante de Lourdes, Bernadette Soubirous, en religion Sœur Marie-Bernard.

— Les RR. PP. Rédemptoristes de Sainte-Anne des Chênes ont jeté les fondations du monastère qu'ils érigeront l'été prochain et agrandi la sacristie de l'église, qui servira de chapelle d'hiver. Les travaux ont été confiés à la compagnie J.-H. Tremblay, de Winnipeg.

— D'après une liste officielle publiée dans la *London Gazette*, le R. P. Constant-Victor Doyon, O. P., aumônier du 22ème bataillon canadien-français, a été fait chevalier de la Légion d'Honneur de France pour services marquants. Le nouveau chevalier, après une vacance au Canada, est retourné au front.

— *La Réponse* (82, rue Bonaparte, Paris-VI). Sommaire d'octobre: Les Quatre-Temps et le *Lampion*. — A propos de la note pontificale. — La fatalité a bon dos. . . Apologétique au jour le jour. — Parades et ripostes. — La morale des étoiles et la morale du pot de moutarde.

R. I. P.

— M. Firmin Hamelin, père de M. Joseph Hamelin, député de Sainte-Rose, décédé à Sainte-Rose du Lac.

— M. Elie-Casimir Vinet, décédé à l'hospice d'Youville et inhumé à Saint-Pierre, où il s'était établi en 1880.